

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2026 à 20 h

Education, Sports, Vie Associative et Développement Culturel

Musée

11. L'exposition 2027 : programme, budget et subventions

Marie-Line GUEDJ donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le Musée porte un projet inscrit dans le festival MILLENIUM – 2027, Année européenne des Normands, initiée par la Région Normandie. L'exposition temporaire 2027 a été labellisée en octobre 2025 et un soutien de 20 000 euros sur un budget présenté de 52 000 euros a été accordé. Par ailleurs, le Département pourrait être également sollicité à hauteur de 8 000 euros.

Ces aides sont conditionnées à un vote des organes délibérants et à la mention des partenaires sur tous les supports de diffusion.

Présentation de l'exposition :

L'exposition *So british ! Normands et Anglais, mille ans de vie commune* (titre provisoire) du 7 avril au 7 novembre 2027, évoquera l'histoire de nos relations tumultueuses avec nos voisins d'Outre-manche.

L'exposition sera accompagnée d'un programme pédagogique à destination de tous les établissements scolaires de la commune (et au-delà), d'un parcours de jeux et des visites commentées, pour tous les publics, assurées 2 médiatrices culturelles.

Le programme sera complété par une évocation de Shakespeare en partenariat avec Théâtre Le Préau et un concert de La Loure de chansons et musiques venant de Normandie continentale et des îles britanniques.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20261006-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

Délibération n°2026/09/28/11 du 28 septembre 2026 à 20 h



Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Budget et plan de financement :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	
Nature de dépense	Montant en € (H.T.)
Fourniture de petit équipement (encadrement,...)	3 000,00 €
Autres matières et fournitures (pour ateliers, scéno, stations de médiation)	3 500,00 €
Documentation générale et technique	800,00 €
Honoraires (artistes, conférenciers)	3 800,00 €
Affiches et flyers, annonces et insertions	15 000,0 €
Conception graphique d'un catalogue, impressions, livrets pédagogiques, reproductions, signalétique	12 400,0 €
Cession de droit	2 900,00 €
Transports de biens	4 800,00 €
déplacement à Jersey/Guernesey	500,00 €
Matériaux et peinture pour la scénographie	3 000,00 €
Location d'écrans et de casques	2 300,00 €
Sous-total	52 000 €

À déduire des dépenses :

Recettes générées par l'investissement (loyers, cessions, etc...)	0,00 €
Remboursement de sinistre par l'assurance	0,00 €

RECETTES PRÉVISIONNELLES		
Source de finan.	Montant en € (H.T.)	Taux (en %)
AIDES PUBLIQUES		
État - DETR / DSIL	0,00 €	0,00%
DRAC	0,00 €	0,00%
Région	20 000,00 €	38,46%
Département	8 000,00 €	15,38%
Sous-total 1 ⁽¹⁾	28 000,00 €	53,85%

AUTOFINANCEMENT		
Fonds propres	24 000,00 €	46,15%
Emprunts	0,00 €	0,00%
Autres : (à préciser)	0,00 €	0,00%
Sous-total 2	24 000 €	46,15%

TOTAL H.T.	52 000,00 €	100%
-------------------	--------------------	-------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 014-200060176-20261006-11-DE	TOTAL H.T.	52 000 €
--	-------------------	-----------------

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/09/28/11 du 28 septembre 2026 à 20 h

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) par lequel le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Considérant l'avis favorable de la Commission Education, sports, vie associative et développement culturel du 2 septembre 2026,

Considérant l'avis favorable de la réunion préparatoire au Conseil Municipal en date du 17 septembre 2026,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière avec la Région ainsi que l'ensemble des avenants liés à celle-ci,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les aides financières auprès de différents partenaires financiers du projet,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions ou contrats de prêt d'œuvres à titre gratuit avec les institutions culturelles sollicitées.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	47	08
Vote Pour	47	08
Vote Contre	0	0
Abstentions	0	0

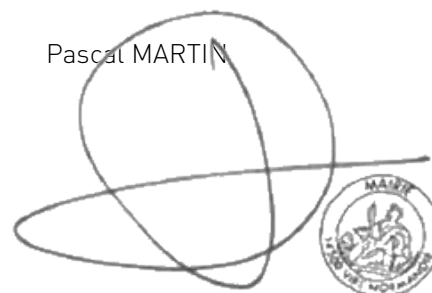
Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT
Dimitri RENAULT

✓ Certifié par ✱ youtrust

Le Maire de VIRE NORMANDIE

Pascal MARTIN




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20261006-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/09/28/11 du 28 septembre 2026 à 20 h

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 39

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 08

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 08

Nombre de membre absent : 0

Le 28 septembre 2026 à 20 heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Pascal MARTIN, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 septembre 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 22 septembre 2026.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
BAZIN Lucien	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
CORDIER Marie-Ange	☒			
COUASNON Serge	☒			
COUTARD Eddy	☒			
DANNET Franck	☒			
DEMÉ Didier	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
FAUDET Olivier	☒			
GAULTIER-ANGER Laurence	☒			
GHEWY Raphaël		☒		Jacques SALLARD
GOETHALS Corentin	☒			
GUEDJ Marie-Line	☒			
GUILBERT Mailys	☒			
KINIC Pascale	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LE ROUX Cyril		☒		Maryse DUVAUX
LEBRUN Sébastien	☒			
LELARGE Michel	☒			
LEPRINCE Hélène	☒			
MARCHELAND Patrice		☒		Lucien BAZIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20261006-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/09/28/11 du 28 septembre 2026 à 20 h

MARIE Jérémie		☒		Nicole DESMOTTES
MARIE Karine	☒			
MARTIN Pascal	☒			
MIGHURDITCHIAN Patricia	☒			
MOREL Adeline	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
MORIN Philippe	☒			
MORVAN Carolina	☒			
OLLIVIER Valérie		☒		Martine ROBBES
PAIN Violaine	☒			
PÉCOT Didier	☒			
PELÉ Jocelyne	☒			
PICOT Régis	☒			
PORÉE Alexandre		☒		Mailys GUILBERT
POULLARD Philippe	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
RENAULT Régine		☒		Pascal MARTIN
RIVOALLAN Mary	☒			
RIZI Daniel	☒			
ROBBES Martine	☒			
ROCAMORA Guillaume	☒			
SALLARD Jacques	☒			
SCHARTNER Isabelle	☒			
VELANY Guy	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20261006-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/09/28/11 du 28 septembre 2026 à 20 h